

Date: Vendredi 03 février 2006 à 20:23:50

Sujet: 9 News informatiques

'Grand Theft Auto: San Andreas' poursuivi pour pornographie

La ville de Los Angeles poursuit l'éditeur Take-Two Interactive Software pour vente de jeux vidéo pornographiques aux enfants

Décidément, les ligues bien pensantes de l'Amérique s'acharnent sur le jeu vidéo 'Grand Theft Auto: San Andreas'. Après l'incitation à la violence et au crime, le dernier opus de GTA - l'un des rares succès du marché du jeu vidéo en 2005 - se trouve poursuivi pour pornographie. 'Grand Theft Auto: San Andreas' relate les aventures d'un tueur qui accomplit des missions pour la mafia. C'est l'une des licences les plus rentables du marché et même de l'histoire du jeu vidéo, qui aurait rapporté jusqu'à présent plus de 10 millions de dollars de profits. Lors de sa sortie, le Entertainment Software Ratings Board en charge les annotations qui figurent désormais sur les emballages de jeux vidéo aux États-Unis, a classé le jeu 'Mature 17+'. Ce qui n'empêche pas les boutiques de le revendre à tous les gamins intéressés ! Mais le contenu du jeu par certains aspects est loin de satisfaire tout le monde. En particulier certaines scènes permettent au joueur d'exercer une sexualité virtuelle. Take-Two, le distributeur du jeu, n'a pas caché l'existence de ces scènes lorsqu'elles ont été révélées, mais a affirmé qu'elles avaient été placées là par des hackers. Avant d'avouer quelques jours plus tard qu'elles figuraient bien dans le code original du jeu, mais qu'elles étaient cachées. On imagine bien que chez les joueurs, rien ne reste longtemps caché ! Rockard Delgadillo, 'City Attorney' de Los Angeles, a pris l'initiative de poursuivre l'éditeur, ainsi que le concepteur du jeu Rockstar Games, pour des infractions à la législation pur n'avoir pas fait figurer sur ses emballages la mention 'Adults Only 18+'. Take-Two Interactive a commercialisé en Californie de 100.000 copies de son jeu, ce qui représente environ un marché de 10 millions de dollars pour ce seul État américain. Le juge veut imposer à l'éditeur d'avertir chaque personne qui a acheté un jeu 'Grand Theft Auto: San Andreas' en Californie que la notation du jeu a changé de par la présence de scènes de sexe. Il veut aussi lui imposer une amende de 2.500 dollars pour chaque jeu commercialisé qui ne respecte pas l'annonce des particularités du jeu. L'industrie américaine du jeu vidéo tremble. La pratique de Take-Two Interactive sur 'GTA: San Andreas' n'est pas unique. De plus, cet éditeur fait déjà l'objet d'une enquête de la part de la toute-puissante FTC (Federal Trade Commission) qui aurait reçu de nombreuses plaintes sur le jeu controversé. Mais surtout, il est probable que si la démarche du juge de Los Angeles va jusqu'au bout, d'autres Etats pourraient suivre, et mettre définitivement à genoux l'éditeur. Dans ces conditions, la justice américaine pourrait se retourner ultérieurement contre les distributeurs, et en particulier le géant Electronic Arts, à qui pourrait être demandé de suppléer en tant que grossiste aux défaillances de l'éditeur...

Publication de Tout sur l'informatique - Programmation C#, Sécurité, Divx, P2P:

<http://www.zmaster.fr>

URL de cette publication

<http://www.zmaster.fr/modules.php?name=News&file=article&sid=171>